

224C0484
FR0000125585-FS0235

4 avril 2024

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

CASINO GUICHARD-PERRACHON
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 3 avril 2024, la société Monarch Alternative Capital LP¹ (535 Madison Avenue, New York, NY 10022, Etats-Unis), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 27 mars 2024, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société CASINO GUICHARD-PERRACHON et détenir, pour le compte desdits fonds, 2 902 408 704 actions CASINO GUICHARD-PERRACHON représentant autant de droits de vote, soit 7,78% du capital et 7,77% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuils résulte de la réalisation effective de la restructuration financière de CASINO GUICHARD-PERRACHON à la suite de la mise en œuvre de l'ensemble des opérations prévues par le plan de sauvegarde de CASINO GUICHARD-PERRACHON par le tribunal de commerce de Paris le 26 février 2024³.

Au titre de l'article 223-14 III et IV du règlement général, le déclarant a précisé détenir 783 749 887 bons de souscription d'actions nouvelles (« BSA ») CASINO GUICHARD-PERRACHON, dont :

- 226 903 028 « BSA #1 » exerçables jusqu'au 27 mars 2028, 1 BSA donnant le droit à souscrire à 1 action nouvelle CASINO GUICHARD-PERRACHON au prix unitaire de 0,0461 € par action (soit un maximum de 226 903 028 actions) ;
- 61 014 443 « BSA #2 » exerçables jusqu'au 27 juin 2024, 1 BSA donnant le droit à souscrire à 1 action nouvelle CASINO GUICHARD-PERRACHON au prix unitaire de 0,0000922 € par action (soit un maximum de 61 014 443 actions) ;
- 495 832 416 « BSA Actions Additionnelles » exerçables jusqu'au 27 juin 2024, 1 BSA donnant le droit à souscrire à 1 action nouvelle CASINO GUICHARD-PERRACHON au prix unitaire de 0,01 € par action (soit un maximum de 495 832 416 actions).

¹ « U.S. limited partnership » agissant en qualité d'« investment manager » pour le compte de fonds. Le « general partner » de la société Monarch Alternative Capital LP est MDRA GP LP, elle-même ayant pour « general partner » la société Monarch GP LLC.

² Sur la base d'un capital composé de 37 304 080 735 actions représentant 37 351 145 246 droits de vote en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

³ Cf. notamment prospectus approuvé par l'AMF le 12 mars 2024 sous le numéro 24-068 et communiqué de la société CASINO GUICHARD-PERRACHON du 28 mars 2024.